

Intervention de Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Monsieur le Président,
Cher André,
Mesdames et Messieurs,

Merci à la FECRIS de nous réunir autour d'un phénomène de société qui reste malheureusement d'une grande actualité.

La société dans laquelle nous vivons, avec ses crises économiques, ses crises de valeurs, ses violences, son individualisme forcené, ses incertitudes lancinantes face à la précarité, fragilise particulièrement les individus.

La société contemporaine peut désorienter et décevoir certains d'entre nous, en ne paraissant pas pouvoir apporter de réponses à ces problèmes apparemment insolubles.

C'est dans ce terrain propice aux inquiétudes et aux fragilités que se développent les mouvements sectaires.

Ces sectes, en touchant à l'irrationnel, en s'entourant de mystère, d'occultisme, de pratiques et de rites étranges ou au contraire, en adoptant un discours pseudo-scientifique, visent à attirer les personnes en demande de réponses au mal-être ou aux craintes qu'elles ressentent.

Parmi ces cibles se trouvent, en particulier, les personnes fragilisées par la maladie et qui peuvent se sentir perdues ou sans perspectives d'espoir face à celles-ci.

Des sectes, des gourous, des pseudo-guérisseurs, pseudo-thérapeutes ou pseudo-scientifiques – quel que soit le titre sous lequel ils dissimulent leurs activités dangereuses – manipulent et abusent alors de la faiblesse de ces proies faciles avec des conséquences parfois dramatiques. Cela fait longtemps que je me bats contre les organisations sectaires nuisibles.

Il y a environ dix huit ans, alors Ministre de l'enseignement, j'avais lancé plusieurs campagnes de sensibilisation contre les sectes et notamment la campagne « Gourou, gare à toi » et lutté contre les « écoles de sectes » qui visaient à déscolariser les enfants en les embrigadant dans des institutions privées destinées à les fermer du monde extérieur.

Par la suite, Ministre de la Justice, j'ai fait voter des modifications du Code pénal visant à réprimer l'abus de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse des personnes afin de pouvoir lutter plus facilement contre les sectes.

Nous avons aussi amélioré le fonctionnement de l'Observatoire belge en la matière, le Centre d'Information et d'Avis sur les organisations sectaires nuisibles.

Aujourd'hui, Ministre de la Santé publique, je perçois que c'est dans ce domaine, notamment, que les mouvements sectaires connaissent un très fort développement.

Ce sentiment est malheureusement confirmé par les spécialistes de la matière, dont le *Centre d'Information et d'Avis sur les organisations sectaires nuisibles* au niveau belge, ou la MIVILUDES en France, qui indique qu'actuellement, les dérives sectaires dans le domaine de la santé représentent près de 25 % de l'ensemble des signalements reçus.

C'est pour cette raison aussi que j'ai mis la protection du patient au centre de mes priorités sous cette législation.

Il fallait agir contre les « *Dérapeutes* » comme les désigne la MIVILUDES : ces personnes mal intentionnées ou irresponsables, qui profitent d'un vide juridique ou de la faiblesse de patients et qui peuvent causer un tort considérable à des personnes déjà fragilisées.

En ce sens, avec la Chambre des représentants, nous avons mis en place un cadre légal pour l'exercice de la psychothérapie, qui dresse des conditions strictes en termes de formation et de qualité de soins pour pratiquer de cette discipline et revendiquer ce titre.

Cette branche d'activité n'était jusqu'ici pas réglementée et, comme la demande en termes de soins de santé mentale est en croissance exponentielle, cette matière est un champ de développement majeur des mouvements sectaires.

Hors cette loi, n'importe qui pouvait se revendiquer psychothérapeute. Quel danger !

Plusieurs émanations de sectes identifiées sont, par exemple, fort actives dans le domaine de la psychiatrie et de la psychothérapie.

Ce cadre légal, va être définitivement voté cette semaine. Il propose une reconnaissance des professionnels sérieux et dignes de confiance, et plus de lisibilité pour les patients qui s'adressent à eux.

J'ai également entamé la mise en œuvre d'une loi vieille de 15 ans relative aux pratiques non conventionnelles.

L'objectif est de fixer à chaque fois des conditions pour la pratique de ses disciplines : homéopathie, ostéopathie, chiropraxie et acuponcture. Nous avons là aussi besoin d'une plus grande clarté et une meilleure protection du patient.

Mon objectif et je rejoins en cela les réflexions de l'Ordre des médecins lors d'un précédent colloque à ce sujet, n'est pas de consacrer une médecine « officielle » et de rejeter toute autre pratique. A côté de la médecine classique – qui n'est d'ailleurs pas une science exacte et qui ne cesse d'évoluer et de se remettre en cause-, il y a place pour des pratiques complémentaires, qui peuvent apporter un mieux-être au patient.

La loi permet de mieux lutter contre les pratiques qui se présentent comme des alternatives à la médecine classique, et dont les praticiens visent à ce que leurs « patients - victimes » sortent totalement des circuits traditionnels de soins, afin de les exclure et de mieux les assujettir.

Ces deux matières, Santé mentale et pratiques non-conventionnelles, ont notamment été identifiées dans le cadre des travaux de réflexion de la FECRIS, comme des champs d'action privilégiés des mouvements sectaires.

Par ailleurs, lorsque mes services ou moi-même sommes confrontés à des mouvements à tendance sectaire, comme cela a pu être le cas de la biologie totale, je donne systématiquement instruction aux administrations qui dépendent de mes compétences de dénoncer les agissements répréhensibles de professionnels de santé ou de personnes se revendiquant comme tels, aux autorités compétentes : Parquet, Ordres, Police, Bourgmestre, ...

Ces instances font le plus souvent preuve de la plus grande diligence mais, faute de moyens d'action, doivent régulièrement faire aveu d'impuissance.

On s'aperçoit que dans un certain nombre de cas, les procédures initiées n'aboutissent pas ou peu, ce qui est inacceptable.

Mesdames et Messieurs, oui il reste beaucoup à faire et c'est une lutte qu'il faut mener à tout instant.

Les courants sectaires ne cessent d'évoluer, de changer de forme et, lorsque la route leur est barrée, de changer de champs d'activité, mais toujours avec le même schéma Approche-Séduction-Assujettissement et, au final, le même impact nuisible.

Je suis d'avis que, dans ce cadre, il est absolument nécessaire de mener une réflexion, au niveau national, pour arriver à une meilleure collaboration des différentes instances compétentes et à un renforcement de leurs moyens d'action, (administrations publiques, instances Ordinales, Instances judiciaires, Observatoires scientifiques, ...)

C'est dans cette nécessité que s'inscrivait le colloque organisé l'année passée par le SPF Santé publique autour du développement des mouvements sectaires dans les soins de santé, qui donnera lieu à un plan d'action que j'espère pouvoir encore présenter sous cette législature.

Je suis également d'avis qu'il faut une meilleure coordination au niveau international, où certains mouvements sectaires ont pris une longueur d'avance en termes de présence au niveau des instances internationales, et de lobbying à ce niveau.

C'est dans cette nécessité que le colloque d'aujourd'hui trouve également toute sa place.

Et j'espère que de nouvelles initiatives seront proposées.

Merci déjà pour votre travail qui je sais difficile contre ces forces occultes qui menacent la santé et la dignité de trop nombreux de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Laurette Onkelinx